



CORONAVIRUS

L'essor de l'apprentissage est menacé de subir un coup d'arrêt

En période de crise, les chefs d'entreprise sont moins enclins à recruter des alternants que des personnes immédiatement opérationnelles

L'année avait commencé en fanfare. En 2019, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés avait atteint 353 000, 50 700 de plus qu'en 2018 – qui était déjà une bonne année avec 17 000 contrats de plus que l'année précédente. La France comptait au total 485 000 apprentis. Le ministère du travail, pour qui cette progression était redevable à la réforme intervenue début 2019, affichait alors l'ambition de franchir le cap des 500 000 apprentis en 2020. Un peu moins de quatre mois plus tard, la tonalité n'est plus la même.

Confrontées à la crise économique, les entreprises risquent de fermer, au moins en partie, les robinets finançant de cette main-d'œuvre particulière. A la Fédération nationale des travaux publics, on indique que le secteur, qui emploie environ 9 000 apprentis, nourrit effectivement des inquiétudes sur la capacité des entreprises à recruter les jeunes qui arriveront dans les CFA à la rentrée. Non pas que les apprentis constituent une variable d'ajustement dans la masse salariale, mais plutôt parce que les chefs d'entreprise seraient moins enclins, en période de crise, à recruter des alternants que des personnes immédiatement opérationnelles, surtout dans des professions à forte technicité.

Un « décalage »

Catherine Baldassarre, présidente de la commission sociale de Syntec-Ingénierie, rappelle, elle, que cette branche tournée vers le conseil a fait de gros efforts ces dernières années pour pousser les chefs d'entreprise à intégrer des

alternants. « Mais aujourd'hui, on subit la crise économique, on subit le Covid, on subit la baisse de la commande publique liée au report du second tour des élections municipales... ça fait beaucoup de choses en même temps », souligne-t-elle. Il est possible qu'on assiste en ce qui concerne les alternants à un décalage des prises de décision. »

Laurent Champaney, vice-président de la Conférence des grandes écoles et directeur général des Arts et Métiers, veut encore se montrer optimiste. « Il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions : c'est plutôt en juin et en juillet que se signent les contrats pour nos étudiants. On essaie de ne pas être trop inquiets, les entreprises sont en train de redémarrer... Mais on fait quand même passer le message aux chefs d'entreprise qu'il peut être important dans la période actuelle de miser sur les apprentis et d'intégrer des jeunes dans leurs effectifs. »

Les étudiants, de leur côté, sont incités à ne pas se trouver « trop exigeants » en ne ciblant par exemple que les grands groupes, ajoute M. Champaney. Les écoles, pour leur part, devraient se montrer souples sur les délais de signatures des contrats, par exemple, pour donner plus de temps aux jeunes de trouver l'entreprise qui les accueillera pour leur formation. La Conférence des grandes écoles essaie également de promouvoir le dispositif de volontariat territorial en entreprises, pour pallier les difficultés de financement des contrats d'apprentissage. Pour les apprentis plus jeunes, qui suivent des formations infra-bac et plutôt tournées vers les métiers manuels, la situation est plus inquiétante. Les em-



ployeurs de ces apprentis sont plutôt des PME ou artisans, plus fortement touchés par la crise que les grands groupes et aux trésoreries plus fragiles. L'Association nationale des apprentis de France (ANAF) croule sous les questions de familles inquiètes de ne pas recevoir de réponses aux candidatures. « Ces jeunes sont très démunis face à cette situation », déplore Aurélien Cadiou, président de l'ANAF.

Sans réseau comme celui dont bénéficient les étudiants des grandes écoles, peu habitués aux entretiens en visioconférence, ils ne savent pas vers qui se tourner, au risque de renoncer. « Le risque c'est que ces jeunes ne soient obligés de quitter leur CFA au bout de trois mois, comme c'est la règle, s'ils n'ont pas trouvé d'employeur, et qu'ils se retrouvent alors dans la nature, rejoignant la cohorte des décrocheurs », s'inquiète M. Cadiou.

Autre risque : que la difficulté à trouver des employeurs ne freine l'attrait nouvellement acquis pour l'apprentissage, au bénéfice des lycées professionnels. « Or, on sait que les jeunes issus de l'alternance trouvent beaucoup plus facilement à s'insérer sur le marché du travail que ceux sortis de lycées pro », rappelle le président de l'ANAF. L'association a donc pris l'initiative, en lien avec les organisations patronales et des réseaux de CFA de préparer des propositions qui seront remises à la semaine prochaine au ministère du travail. « Nous allons lui proposer de travailler dès maintenant sur un plan de relance », dit M. Cadiou. Ce n'est peut-être pas cette année que l'on fêtera le 500 000^e apprenti de France. ■

BÉATRICE MADELINE

« LES JEUNES ISSUS DE L'ALTERNANCE TROUVENT BEAUCOUP PLUS FACILEMENT À S'INSÉRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL QUE CEUX SORTIS DE LYCÉES PRO »

AURÉLIEN CADIOU
président de Association nationale des apprentis de France